VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Sixième District.

Emplacement de Commerce.

Nos 4432 et 4434 rue Magasins, entre l'avenue Napoléon et la rue Jena.

Succession de Mme Gertrude Heim

No 73,589 —Cour Civile de District, Division D Paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—bureau 830 rue Commune — il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 juillet 1904 à midi à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 7 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 202, autrefois îlet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny borné par l'avenue Napoléon, les rues Magasin, Jena et Live Oak (maintenant rue Constance), désigné par la lettre B dudit îlet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny et mesurant trente trois pieds (33) quatre (4) pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds (95) quatre pouces (4) et cinq lignes (5), à angle droit et entre lignes parallèles, le tout agréable à un plan déposé en l'étude du voyer de l'ancienne ville de Jefferson; le dit lot de terre est formé d'une partie des lots numéros huit, neuf et dix, d'après un plan fait par R. F. Parkham, daté le 3 avril 1841, et déposé en l'étude de William Boswell, notaire à la Nouvelle Orléans.

NOS 4432-34 RUE MAGASIN.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et galerie couvert. Dans la mansarde se trouvent trois chambres. Dans chaque cour se trouvent hangar, citerne, etc., il y a un auvent sur la banquette, et sert comme emplacement de commerce.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Boyd Grimage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spéculateurs et Placeurs

Site pour Manufacture.

Switch Track Garanti.

Lots pour bâtir

Propriétés dans les Premier, Sixième et Septième Districts.

Succession de S. R. Gay.

No 68,071—Cour Civile de District—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 7 juillet 1904, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 4 avril 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite savoir—

No 1—Un certain îlet de terre borné par l'avenue Upperline ou Washington, et les rues Melpomene, Sud Salcedo, Terpsichore et Sud Gayoso et mesurant comme suit: 290 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Terpsichore, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Sud Salcedo, 105 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Melpomene, de là 224 pieds 1 pouce 6 lignes à l'avenue Upperline ou l'avenue Washington de 97 pieds 6 pouces 4 lignes à la rue Sud Gayoso. Cette propriété est convenable pour une manufacture, faisant face à l'avenue Washington, une rue pavée, à la ligne des chars de l'avenue Napoléon, et a un "switch track" faisant connection avec le Mississippi Valley R. R. et le I. C. R. R. aboutissant sur sa façade. Pas de meilleure situation ou îlet ayant de plus grands avantages ne peuvent être ailleurs trouvés.

No 2. Un îlet triangulaire borné par l'avenue Upperline ou avenue Washington, les rues S. Gayoso et Terpsichore, et mesurant 119 pieds 1 pouce de face à l'avenue Upperline ou avenue Washington, 67 pieds 5 lignes à la rue S. Gayoso, sur 98 pieds 5 pouces à la rue Terpsichore et est immédiatement contigu à la propriété ci-dessus décrite.

No 3. Un certain îlet triangulaire dans le sixième district, borné par les rues Saratoga, Upperline, Franklin et Bordeaux et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue Saratoga, 238 pieds 4 lignes à la rue Bordeaux et 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Upperline.

No 4. Un lot de terre dans le septième district borné par les rues Millandon, Wall, Esther et Général Hood, étant le lot No 9 et mesurant 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Millandon et 100 pieds de face à la rue Wall, et faisant face à la ligne de ceinture.

Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant les taxes de 1904, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 7

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

2632-2634 rue Dauphine,

A l'encoignure de la rue Port.

Mardi, le 12 juillet 1904, à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Joseph Eimann.

No 73,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 12 juillet 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 8 juin 1904 par de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 146, borné par les rues Dauphine, Royale et Port et l'avenue Lafayette mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade sur la rue Port de cent pieds

Les améliorations comprennent un cottage double ayant 4 chambres avec hangar et logement avec la bâtisse du fond laquelle a deux chambres hangar dans le fond, hangar pour blanchissage, deux citernes, latrine, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

A. J. Villeré, avocat.

11 juin—11 12 19 26—juillet 3 10 11 12

AVIS AUX CREANCIERS.

In re M. F. Dunn & Bros. en liquidation

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 59,175—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le tableau de distribution présenté par Michael F. Dunn et Timothy Moroney liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Bernard McCloskey, Frank Mc Gloin, avocats.

25 juin—25 29—juil 4

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

3247 rue St-Thomas, entre les rues Toledano et Pleasant.

Succession de John Kyle et Theresa Shile, sa veuve.

No 73,092—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1904, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton), Chippewa, Toledano et Pleasant, étant une partie du lot original numéroté 14, de l'îlet No 4, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 24 juillet 1842, déposé pour référence en l'étude de C. Boudousquié, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Thomas par 72 pieds 8 et 8|10 de pouces sur la ligne le divisant du lot 13 et 68 pieds 3 3|4 de pouces sur une ligne le divisant du lot 16 sur le susdit plan et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par le No 3247 rue St Thomas et comprenant un cottage simple, contenant environ 5 chambres, galerie, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication et l'acquéreur devant payer les taxes de 1904.

L'acte de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Andrew Hero Jr. avocat.

29 mai—29—jui 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BEAU LOT A BATIR,

"ELK PLACE,"

Entre les avenues Tulane et Cleveland.

Succession de D. W. Williams.

No 63,842 - Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, dans l'îlet No 302, borné par la rue S. Bassin (maintenant Elk Place), S. Franklin, les avenues Cleveland et Tulane, mesurant 32 pieds de face à la rue S. Bassin, sur une profondeur de 91 pieds, décrit comme lot No 3.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un beau morceau de terre

AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903 et signé le 29 juin 1903, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Julia Kieran Sr. vs Thomas E. Lynch No 70,123 du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Tulane et Cleveland et les rues Liberté et Howard, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds, 10 pouces de largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds, 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté, le tout plus ou moins, en mesure Américaine, d'après le plan par J. F. Braun, daté le 29 octobre 1883, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire public, daté le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartient au défendeur excepté la bâtisse à deux étages en bois dans le fond et sur le côté le plus près de la rue Liberté. La dernière bâtisse nommée est la seule amélioration qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7,0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Duvière Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin, avocat du plaignant.

D. J. Dowers et John P. Sullivan, avocat du défendeur.

29mai—29—juin 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jules Lapene

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,746—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final supplémentaire présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

24 juin—24 28—jui. 3

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE S M EATON

No 73,274 — Division B — Cour Civile de District

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—LUNDI, le 27 juin 1904, à 11 heures A. M., à l'entrepôt Mississippi Division No 4, dans l'îlet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et Julie, en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B maintenant absent en congé. Neuf barils de whiskey des marques suivantes

Un baril "Forman", un baril "Mileager", un baril "Old Valley", un baril "Mt Auburn", un baril "Commercial Club", un baril "Anniston Club", un baril "Extra Choice Rye", un baril Monongahela et un baril Schuylkill. Et le même jour immédiatement après la vente des ci-dessus je procéderai à la chambre 406, Bâtisse du Board of Trade, et j'offrirai un lot de meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

N. B.—Le whiskey est vendu d'après le jaugeage lequel étant fait après la vente.

Dinkelspiel et Hart, avocats

14 juin—14 19 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Sahuque vs V. P. Toups.

No 73,452, Division B Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 28 juin 1904, à 11 heures A. M., au No 1000 rue Royale, à l'encoignure de la rue St Philippe, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 juin 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir—

Le contenu du magasin de meubles de seconde main, aussi cheval et wagon et comptes courants

Conditions—Comptant.

Théodore Cotonio, avocat. 15 juin—15,19,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73 160 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, 5 juillet à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1 rue N. Peters entre les rues Dumaine et St Philippe, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 22 juin 1904, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un "National Cash Register" et aussi le droit d'occupation pour le terme non expiré du bail des lieux No 1 rue N. Peters, entre les rues Dumaine et St Philippe jusqu'au 1er octobre 1904, d'après les conditions du bail.

Conditions—En un crédit de douze mois. l'acquéreur devant donner son billet payable une année après la date avec bonne et solvable sécurité pour le montant du prix d'achat avec intérêt au taux de 5 pour cent par an de la date jusqu'à la vente.

N. E. Humphrey, avocat.

23 juin—23 26—juil 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—o—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Veuve E. A. Zoller vs Veuve A. Weydig.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 17,386—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le 2me district de cette ville, le VENDREDI, 1er juillet 1904 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisie dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable.

N. E. Humphrey, avocat pour la plaignante.

22 juin—22 26—juil 1

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 1318 et 1320 rue Howard, entre les rues Thalie et Erato.

Andrew Hero, Jr., vs Mme Dorothea Caroline Hottendorff, femme de William W. Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 55,045 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 juillet 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 350, borné par les rues Howard, Thalie, Erato et Liberté, ledit lot mesurant en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Howard sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après l'acte de Fred Deibel, notaire public, en date du 8 mai 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

J. A. Woodville, avocat pour le plaignant.

5 juin—5 10 17 24—juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano Shoninger.

Louis Grunewald Co Ltd. vs Louis J. Genella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 juin 1904, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt sur la rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un piano Shoninger (No 52).

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante.

17 juin—17 22 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis J. Quinlan.

No 73,467 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION D

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 13 juin 1904 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI le 28 juin, à midi —

Un lot de meubles de bureau et un lot de livres, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur.

Clegg & Quintero. Chas T. Soniat, avocats.

Ces marchandises peuvent être inspectées tous les jours entre 10 heures et midi, à l'étage supérieur de la bâtisse 304 rue des Magasins. 16 juin—16 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE MODERNE TOUT NEUF,

Dans un voisinage des plus attrayants,

No 7879 rue Jeannette, près de l'avenue Carrollton,

Ilet des rues Fern, Birch et Burdette à l'encan à la Bourse No 311 rue Baronne,

Mardi, le 12 juillet 1904, à midi.

SOUS ET CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, ledit ordre daté et signé le 10 juin 1904 dans l'affaire de la succession de Charles Emmett Cook dossier No 73,480, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 12 juillet 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jeannette, Fern, Birch et Burdette étant l'îlet No 191 désignés comme lots sept et huit sur un plan fait par Geo. G. Friedrichs, encanteur, annexé à un acte de vente à Mme Dora Hempling passé pardevant E. Rouen, notaire, le 8 septembre 1903, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple moderne et tout neuf connu comme le No 7879 rue Jeannette, la maison contenant vestibule, salon, salle à manger, cuisine, office, plusieurs chambres à coucher, bains, etc.

Conditions—Comptant.—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1904, payer pour l'acte de vente pardevant H. G. Dupré, notaire. 10 0|0 de dépôt doit être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau, 303 rue Baronne, coin Gravier.

Leovy, Grant & Grant, avocats. 11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly et contigu aux Fair Grounds et au Race Track

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Henry Lambert et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73,083 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 2me jour de juin 1904 par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Le tout de l'îlet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crête, Maurepas et Fortin, subdivisé d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, en quatre lots de terre marqués A, B, C et D, ledit arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mesurant respectivement comme suit: le lot A formant l'encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crête, mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly, 57 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Crête sur une profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B; le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crête sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A, et 101 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C; le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crête sur 101 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot B et 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot D; le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly, des rues Crête et Fortin et mesurant 34 pieds 11 pouces de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crête sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot C, et 95 pieds et 5 pouces de profondeur et façade à la rue Fortin.

Le lot A est amélioré par un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, 3 chambres et cabinet, hangar, citerne, arbres fruitiers, etc., dans la cour. Il est numéroté 2817 Maurepas et Chemin de Gentilly.

2° Le tout de l'îlet No 1562 subdivisé d'après le ci-devant dit plan par Edgard Pilié, voyer, en 15 lots de terre marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et O, étant borné par les rues Maurepas, Fortin et Crête et le lot No 129 sur le ci-devant dit plan et mesurant d'après cela comme suit: Le lot A mesurant 63 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fortin, 24 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas, sur 164 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Crête et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas, Fortin et Crête. Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant au travers de rue à rue. Le lot O formant l'encoignure des rues Maurepas et Swamp (ou lot No 129) et mesurant 36 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue à rue.

Les améliorations sur le lot O comprennent un cottage simple en bois, No 2887 rue Maurepas, contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

3° Le lot No 129 décrit sur le ci-dessus plan et arpentage d'Edgar Pilié, voyer, occupe l'espace qui intervient entre les îlets Nos 1562 et 1561 et mesurant d'après cela 49 pieds et 2 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin, courant au travers de rue à rue par une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de division de n'importe quel côté du lot O de l'îlet No 1562 et le lot A de l'îlet No 1561.

4° Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 1561 borné par les rues Maurepas, Fortin et Sauvage, et le lot No 129 sur le ci-devant plan d'Edgar Pilié, voyer. Lesdits lots sont marqués A, B, C et D et mesurant d'après cela 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue en rue. Lesdits lots sont contigus, le lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 129, sur le ci-devant dit plan, laquelle se trouve être la continuation de la rue Swamp.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance payable 12 mois à partir du jour de l'adjudication représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantie par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Demeure à Trois Etages en Briques,

Nos 933 et 935 rue Poydras, près de la rue Dryades.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Succession de Mme Fredericka Engelke, veuve de William Bruns.

No 70,438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre lu et rendu en Cour ouverte le 30 mai 1904 et signé en Cour ouverte le 6 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

Le magasin et résidence centralement situé et substantiellement bâti en briques à trois étages, Nos 933 et 935 rue Poydras, à côté de l'encoignure de la rue Dryades, plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré le 13 mai 1904 en ceci à savoir: Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville désignés par les Nos 9 et 12 dans l'îlet borné par les rues Nord Poydras, Dryades, Penn et Perdido. Le lot No 9 mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras sur 75 pieds de profondeur faisant face dans le fond sur une allée commune de 10 pieds de largeur de la rue Penn à la rue Dryades, le lot No 12 mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à ladite allée sur une ligne parallèle au fond du lot No 9, sur une profondeur de 42 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 11 et de 38 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 13, et 21 pieds 3 pouces et 7 lignes, sur la ligne du fond, Nos 933-935 rue Poydras.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, grand magasin au rez de chaussée et à peu près 9 chambres, vestibule, galerie, etc. Balcon sur la façade, gaz, hydrant, écuries dans le fond de la cour, hangar, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un crédit de un ou de un et deux ans, à 7 0|0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets ou quelques parties des mêmes à leur maturité, et avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0|0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 12 19 26 juil 3 10 12

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ...

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Premier District,

Dans un Centre de Résidence et de Manufacture.

MARDI, le 28 JUIN

Succession de Hugh Murphy.

No 73,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 28 juin 1904, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau, 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Delord, Foucher, (maintenant Constance) et Poeyfarré, ledit lot est désigné par le numéro dix, sur un plan fait par George N Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 déposé comme plan 86 dans le livre des plans No deux de W. Christy, ancien notaire, ledit lot formant l'encoignure des rues Magasins et et Poeyfarré et mesurant vingt quatre pieds cinq pouces et deux septième de pouces de face à la rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur et façade à la rue Poeyfarré entre lignes parallèles (mesure américaine) et est borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de largeur de laquelle il a le droit d'usage en commun avec d'autres lots d'après lequel dit plan

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, ET EMPLACEMENT D'AFFAIRES A L'ANGLE DES RUES POEYFARRE ET MAGASIN, MAINTENANT OCCUPEE COMME UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES et louée pour $25 par mois et contenant environ 10 chambres cour briquetée et hangar dans le fond

2° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet maintenant le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro 31 ancien numéro maintenant îlet 238 nouveau numéro borné par les rues Calliope, Carondelet (autrefois Appolon) Baronne (autrefois Bacchus) et Clio, ledit lot étant la moitié du lot numéro six dudit îlet, et ayant en mesure française trente pieds de face à la rue Calliope sur cent cinquante pieds de profondeur, ladite portion dudit lot No six étant la plus près de la rue Carondelet, d'après le plan fait par P. Cassanovas, le 17 septembre 1842 et déposé pour références en l'étude de Théodore Zineant ancien notaire en cette ville.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA DEMEURE DOUBLE EN BOIS A DEUX ETAGES 1716 ET 1720 RUE CALLIOPE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, contenant de chaque côté 4 chambres, salle à manger et cuisine, et grandes citernes. Est louée à des locataires payant promptement

3° Un certain lot de terre situé dans ladite ancienne municipalité No deux maintenant le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hunter, Nouvelle Levée, (maintenant Sud Peters), Tchoupitoulas et Thalie, ledit lot de terre est désigné par le No un et formant l'encoignure des rues Hunter et Nouvelle Levée ou Sud Peters et mesurant vingt pieds de face à la rue Nouvelle Levée ou Sud Peters sur quarante sept pieds un pouce et demi de profondeur et façade à la rue Hunter et quarante huit pieds dans le fond, d'après le devis du plan fait par Arnoul d'Hémécourt voyer daté le 27 avril 1843 et annexé à un acte passé en l'étude de William Y. Lewis ancien notaire en cette ville le 21 juin 1844, ladite propriété étant une subdivision du lot No un et décrite par arpentage de Adrien Ori I. C. comme 1|2 A et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue S. Peters vingt (20) pieds sept (7) pouces et trois et demie (3 1|2) lignes dans le fond quarante sept (47) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes à la rue Hunter et quarante huit (48) pieds sur la ligne vers la rue Thalie.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT L'EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE A L'ANGLE DES RUES SUD PETERS ET HUNTER le centre du coton et des manufactures de la ville. Un grand magasin et cuisine au rez de chaussée et 3 chambres au premier.

4° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarre, Delord, Constance et Annonciation sur le côté nord de la rue Poeyfarré entre les rues Constance et Annonciation, et désigné par le No un sur un devis ou plan fait par Joseph Pilié voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville le 23 janvier 1841, et annexé à un acte en l'étude de Felix Grima, un notaire en cette ville, sous la date le même jour (ledit lot étant aussi désigné par le numéro municipal douze) et mesurant vingt pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de huit pieds traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher et commune audit lot et à d'autres lots.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA BATISSE EN BRIQUES 917 RUE POEYFARRE comprenant vestibule au rez de chaussée et au premier étage, salons doubles, salle à manger et cuisine, et 5 chambres à coucher au premier étage grande cour entièrement briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

5° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Poeyfarré, désigné par le No cinq sur un plan fait par C. Giroux et Castaing architectes, le 23 avril 1851, déposé en ce bureau comme plan No 21; ledit lot mesurant en mesure américaine dix neuf pieds six pouces et quatre lignes de face à ladite rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de onze pieds sept pouces de largeur, de laquelle ledit lot a l'usage en commun avec d'autres lots, lequel dit lot de terre formant partie du lot désigné par le No Six.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1016 RUE MAGASIN retirée de la rue, avec barrière en fer et contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage, salons doubles, salle à manger, cuisine, et 4 chambres à coucher au premier étage cour briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond, maintenant louée au taux de $20 par mois

6° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, îlet de la rue Delord, désigné comme lot No quatre et mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE A DEUX ETAGES, 927 RUE POEYFARRE, contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage, le gaz partout, salons doubles, antichambre salle à manger et cuisine au rez de chaussée, 5 chambres à coucher et chambre à bain au premier étage. La cour est pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

7° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, îlet de la rue Delord, désigné par le numéro cinq et mesurant vingt pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue Poeyfarré, sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 923 RUE POEYFARRE, et contenant vestibule au rez de chaussée et au premier étage, salons doubles, salle à manger et cuisine, et 5 chambres à coucher au premier étage, la cour est entièrement pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1904; faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. J. O'Connor, avocat.

26 mai—26 29—juin 5 12 19 26 28

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités et résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AUGMENTANT EN VALEUR

Sur les rues Carondelet et Brainard.

RÉSIDENCE ET LOTS A BATIR.

Bonnes situations pour y demeurer ou pour placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No 72,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 14 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 8 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. O. de la rue Philip sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contenant dix chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'îlet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 mars 1904, et d'après lequel ledit lot mesurant 52 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds, 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi voyer, daté le 2 mars 1844 annexé à un acte pardevant Jules Mossy ancien notaire, daté le 27 mars 1844 et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier 1849 ci-dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraîche et confortable et dans un voisinage désirable.

2° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

3° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le dit plan par L. Surgi.

4° Un certain lot de terre dans l'îlet No 243 dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre H sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur le lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en paiements égaux représentés par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche. Avocat.

12—juin—12 19 26—juillet 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

d'un joli cottage simple en bois,

No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur. Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI le 30 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 mai 1904 et signé 24 mai 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mlle Eugenia Moran vs. George S. Lacey, Jr. No 72,664 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étages dans le fond, No 1931 avenue Cleveland contenant galeries, 8 chambres, etc; dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Canal, Prieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'îlet No 26 borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Cosnier, architecte, daté le 1er septembre 1844, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire en cette ville dans le livre de plans No 2. Le dit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage, près de tous les agréments et fera une jolie résidence ou un placement payant. Conditions: Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Morgan, Jr. C. G. Gill, avocats pour le plaignant.

T. G. Moran, avocat pour le défendeur.

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de Richard Charles et Mme Sarah M. Charles, sa femme, etc. (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 50 et 71,793—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Anna C. Petrose veuve de C. B. Petrose exécutrice testamentaire et exécutrice testamentaire dative de ces successions, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Gilmore, avocat.

25 juin—25 29—4 juil

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

EN BLOC.

Grande Occasion pour Placement.

Augmentant rapidement en valeur et profitable.

Occupation dans propriété couvrant une vaste étendue spécialement adaptées à de grands intérêts.

Dans une superbe localité pour entrepôt, fabrique ou dépôt

A proximité très rapprochée des expéditions et chemins de fer avec raile à tourniquet déjà posés la rendant facilement accessible à n'importe laquelle des lignes de chemins de fer ou d'expéditions.

Cette occasion spéciale est offerte aux capitalistes des presses à coton favorablement connues des Facteurs et Alabama.

Ceci est votre chance.

Wm B. Hayward vs Jack Moore Hayward.

No 73,605—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur — Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 juin 1904, et d'un jugement rendu et signé le 13 juin 1904, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, en bloc à savoir—

1° La propriété centrale et bien située connue comme la "Presse à Coton Factors", située dans le premier district de cette ville, comprenant et décrite comme un certain lot de terre borné par les rues New Levee, maintenant Peters, Tchoupitoulas, Robin et Henderson, mesurant 355 pieds 6 pouces de face à la rue Peters, 417 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Robin, 383 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Henderson et 199 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un entrepôt substantiellement bâti en briques et hangars de vaste capacité admirablement installé pour l'entrepôt et compression de coton. Elle est complètement équipée avec appareils à vapeur et puissantes machines de compression. Sujet à bail expirant le 1er septembre 1904.

2° Le magnifique et central entrepôt connu comme la "Presse à Coton Alabama", situé dans le premier district de cette ville, comprenant et décrit comme un certain îlet de terre borné par les rues Tchoupitoulas, Robin, St Thomas et Terpsichore (autrefois Joséphine) mesurant 436 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 330 pieds de face à la rue Terpsichore, 325 pieds 7 pouces de face à la rue Robin, et 310 pieds 2 pouces de face à la rue St Thomas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les bien construits hangars en briques subdivisés de façon à y placer avec facilité une grande quantité de coton. Cette propriété a une extra vaste étendue. Sujet à un bail expirant le 1er septembre 1904.

Les deux propriétés ci-dessus décrites seront vendues ensemble en bloc.

La propriété ci-dessus est adaptée pour plusieurs autres usages et des fins d'emmagasinage et la compression du coton. Elle est si près du fleuve qu'elle a tous les avantages d'une batture. Sur la rue Robin il y a un double rail tourniquet et sur la rue Terpsichore il y a également un rail tourniquet donnant en conséquence un avantage spécial à une fabrique ou entrepôt: un dépôt ou bien à une vaste entreprise commerciale. La demande pour une propriété de ce genre est constamment augmentante et aucune n'offre de plus grand motif pour augmentation de valeur dans l'avenir. La facilité avec laquelle les marchandises peuvent être transportées au et des débarcadères et chemins de fer et vapeurs, étendu pouvant être mieux dont appeler l'attention du marchand ou du placeur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit d'un an deux et trois ans, devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non aliénation, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jeff C. Weick notaire aux frais des acquéreurs.

Fenner, Henderson et Fenner, W. McL. Fayssoux, Henry G. McCall, Gibbs Morgan, avocats.

19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Commerciale de Choix

Le Magasin de Valeur en Briques à Trois Etages, 409 Rue Decatur près de la Rue Conti.

Spacieux Cottage Double en Bois, 2514-16 Avenue Howard, près de la Rue Magnolia.

Faisant face au Nouveau Bassin et ayant la ligne du chemin de fer Illinois Central dans le fond.

John E. Rodd et al vs Martha De Gray.

No 73,027—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet JEUDI, le 7 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 4 mai 1904, et signé en Cour ouverte le 10 mai 1904, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Div. A, in re. John E. Rodd vs Martha DeGray, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies etc, à ce dessus y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet 28 borné par les rues Decatur (autrefois Vieille Levée), St Louis, Conti et Chartres, mesurant en mesure américaine 19 pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 86 pieds plus ou moins. Les améliorations comprenant le magasin en briques à trois étages, bien situé, connu comme No 409 rue Decatur, à proximité du fleuve et du dépôt de chemin de fer.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Locust (maintenant Sud Robertson) et le Nouveau Chemin Coquille (maintenant avenue Howard), désignés comme lots 5 et 6 sur un plan par A. Bednouski, daté février 1857, lesdits lots sont contigus et mesurant, plus ou moins comme suit: Le lot No 5 mesurant 25 pieds de face au Nouveau Chemin Coquille (maintenant avenue Howard), 63 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 4, 60 pieds 6 pouces sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 5 et 25 pieds de face à la rue Euphrosine; le lot No 6 mesurant 25 pieds de face au nouveau chemin coquille (maintenant avenue Howard), 60 pieds 6 pouces sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 5, et 57 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 7, et 25 pieds de face à la rue Euphrosine et lesdits lots courant au travers de l'avenue Howard à la rue Euphrosine; les améliorations comprenant un cottage double en bois grand et confortable portant les Nos 2514 et 2516 avenue Howard, avec bâtisses à deux étages dans le fond, faisant face à la rue Euphrosine. Cette propriété fait face au Canal du Nouveau Bassin et les chemins de fer Illinois Central, S. P. et T. et M. V. dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être représentée par des billets à recevoir payables en 1, 2 et 3 ans après leur date avec intérêt à 7 pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement; avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes de 1904.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew H. Wilson, notaire, un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication

J. Zach Spearing, avocat.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 7.